

LOI N° 2001-05 DU 26 AVRIL 2001

Portant autorisation de ratification de l'accord de crédit signé entre la République du Bénin et le Fonds international de Développement Agricole dans le cadre du financement partiel du Programme de Développement des plantes à racines et tubercules (PDRT).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

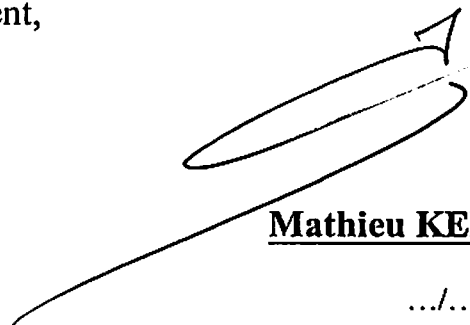
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de crédit n° 530 BJ signé le 20 juin 2000 entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre du financement partiel du Programme de Développement des plantes à racines et tubercules pour un montant de neuf millions sept cent cinquante mille (9.750.000) DTS soit environ huit milliards neuf cent millions (8.900.000.000) de F CFA.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

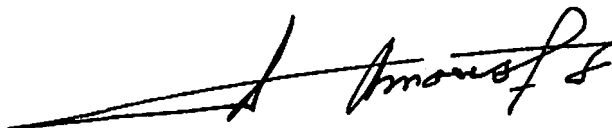
Fait à Cotonou, le 26 avril 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



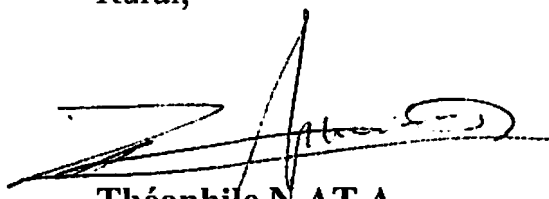
Mathieu KEREKOU.-
.../...

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



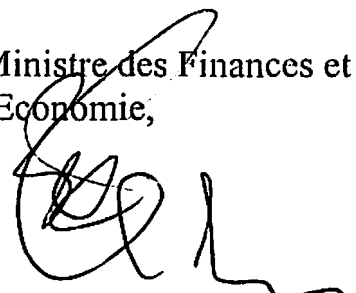
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre du Développement
Rural,



Théophile NATA.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS.- PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MDR 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-
DGID-DGDDI 5 BN -DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSP-CSM
3 IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-